

COMPTE RENDU DU COMITE D'ORIENTATION DU CRAIG DU 26 SEPTEMBRE 2011

<u>Lieu de la réunion</u> : VetAgro Sup (salle 01)

Date de la réunion: 26/09/2011

<u>Date de rédaction</u>: 29/09/2011

<u>Rédaction</u>: CRAIG

<u>Diffusion</u>: aux membres du comité d'orientation

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

89 avenue de l'Europe BP 35 63370 LEMPDES

tél.: 04 73 98 70 32 fax: 04 73 98 13 00

Étaient conviés à cette réunion :

NOM	Prénom	Organisme	e-mail	
AMODEO	Muriel	CABA	m.amodeo@caba.fr	
BOURDIER	Jean-Marc	Moulins Communauté	jm.bourdier@agglo-moulins.fr	
DENEUX	Frédéric	CRAIG	deneux@craig.fr	
DUBOSQ	Régis	CABA	r.dubosq@caba.fr	
GAILLAC	Sébastien	CRAIG	gaillac@craig.fr	
GIBAUD	Aurélie	CAPEV	aurelie.gibaud@agglo-lepuyenvelay.fr	
GUICHAREL	Rémy	DREAL Auvergne	remy.guicharel@equipement.gouv.fr	
JARTOUX	Christian	DGFiP	christian.jartoux@dgfip.finances.gouv.fr	
LALEURE	Nicolas	Vichy Val d'Allier	n.laleure@vichy-valallier.fr	
LOISNEL	Alexandre	ARDTA	a.loisnel@ardt-auvergne.fr	
PERRUSSEL MORIN	François	IGN	francois.perrussel-morin@ign.fr	
POCACHARD	Elodie	SDIS 63	e_pocachard@sdis63.fr	
STEPHAN	Albert	Clermont Communauté	astephan@agglo-clermont.fr	
TOURNADRE	Guillaume	CG 63	Guillaume.TOURNADRE@cg63.fr	

NOM	Prénom	Organisme	e-mail	
TOUS	Sandrine	CRAIG	tous@craig.fr	
VASSAL	Rémi	CG 15	rvassal@cg15.fr	
VENY	Nicolas	DRAAF	nicolas.veny@agriculture.gouv.fr	

Etaient excusés :

Sylvain AUFRERE Communauté d'Agglomération Montluçonnaise

Carine BOIGE Agence Régionale de Santé

Jean-Claude CHAMPOMIER DDT 03
Jean-Luc FOURNADET DDT 43

Jean-Claude GARRET SGAR Auvergne

Gérard GIRAUD Conseil général du Puy-de-Dôme

Renaud LAIRE Parc Naturel régional du Livradois Forez

Stéphane NUQ DDT 15

Sophie ROGNON Conseil Régional d'Auvergne Séverine THESSOT Conseil général de Haute-Loire

Ordre du jour

- 1 Présentation des résultats des contrôles de l'orthophotographie du Cantal et de la Haute-Loire
- 2 Evaluation des besoins de données des membres du CRAIG
- 3 Point GIP
 - a. Présentation du budget 2011
 - b. Présentation du règlement financier
 - c. Ressources humaines (renouvellement des agents,...)
 - d. Loi de simplification du droit : impact pour le GIP
- 4 Point sur la mission Aménagement Numérique du Territoire et SIG
- 5 Présentation du site tapir.craig.fr sur les travaux d'aménagement programmés sur les infrastructures de réseaux

Afin d'accueillir Muriel AMODEO, nouvelle recrue de la cellule SIG de la CABA, un tour de table est organisé avant d'aborder l'ordre du jour du comité d'orientation.

1 - Présentation des résultats des contrôles de l'orthophotographie du Cantal et de la Haute-Loire

1.1 - Contrôles réalisés par l'IGN dans le cadre de la production de la BD ORTHO® :

Les rapports de contrôle seront diffusés (en annexe du présent CR) auprès des membres du Comité d'Orientation sur le site internet du CRAIG.

D'une manière générale les départements ont un aspect radiométrique satisfaisant même si TopoGeodis a choisi de fournir un produit esthétique au détriment de saturations plus claires qui auraient permis d'éviter de la perte d'information dans les ombres.

Au niveau de la géométrie des décalages ont été observés avec la BD TOPO®. Il semble que la géométrie de la BD TOPO® soit moins bonne que celle des orthophotographies. Quelques ouvrages d'art sont déformés ou décalés. Des contrôles de la précision ont été réalisés à partir de points d'appui effectués lors des précédents PVA de l'IGN. L'écart type en X est de 0.20m et de 0.16m en Y. Ces valeurs répondent aux exigences du CCTP.

En résumé, aucun défaut n'a été rédhibitoire pour la production de la BD ORTHO® et les orthophotographies sont cohérentes avec les données IGN.

Annexe	Nom du fichier
Rapport_contrôle_15	Rapport_contrôle_15.pdf
Rapport_contrôle_43	Rapport_contrôle_43.pdf
Recette_Ortho_HR_15	Recette_Ortho_HR_15.pdf
Recette_Ortho_HR_43	Recette_Ortho_HR_43.pdf
Recette BDORTHO® 15	Recette BDORTHO® 15.pdf
Recette BDORTHO® 43	Recette BDORTHO® 43.pdf

Remarque : Régis DUBOSQ de la CABA fait part de décalages observés entre la BD PARCELLAIRE® et les données issues du lever thermographique réalisé sur le territoire de la CABA.

1.2 - Contrôles terrain réalisés par le CRAIG

Le CRAIG a réalisé une vérification terrain pour contrôler la précision des orthophotographies. La campagne terrain a consisté à faire des levers GPS répartis de façon homogène sur le territoire à l'aide d'un GPS Leica Orpheon de précision centimétrique. Sur 158 points seulement deux points ne correspondent pas aux exigences du CCTP.

Remarques: Rémy GUICHAREL de la DREAL précise que le flux WMS des données orthophographiques du CRAIG est de plus en plus utilisé compte-tenu des temps de réponse qui ont été optimisés. Rémy GUICHAREL fait remarquer un problème de couleur avec le JPEG sous MapInfo.

Aurélie GIBAUD de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay fait part de différences entre l'orthophographie du Puy en Velay et celle du département.

Frédéric DENEUX, précise que le territoire du Puy-en-Velay n'a pas été volé à la même période que le département, ce qui explique les différences d'ombrage et de luminosité. A ce sujet, Topogeodis va fournir prochainement les heures et dates des prises de vue. La différence peut s'expliquer également par le % des dévers appliqué. Sur les départements le % de dévers maximum était fixé à 30% et à 20% sur les agglomérations. La précision planimétrique étant différente d'un produit à l'autre elle peut aussi expliquer ces différences.

Rémy GUICHAREL, demande si les données MNT sont disponibles. Frédéric DENEUX indique que si les fichiers bruts ne sont pas disponibles à la commande ou en téléchargement, ils le seront prochainement soit dans le service de commande, soit directement attachés à la fiche de métadonnées. Pour les rasters (Ombrage et couleur), ils seront prochainement accessibles en WMS.

2 - Evaluation des besoins de données des membres du CRAIG

L'achèvement des orthophotographies de la région doit être l'occasion pour le CRAIG et ses bénéficiaires de s'interroger sur les données susceptibles d'être acquises à l'échelle régionale.

2.1 - Etat des lieux des données disponibles

Frédéric DENEUX rappelle aux participants **les données déjà disponibles**. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des données du CRAIG.

BD	Туре	Année	Licence	Mise à jour
BD CARTO® IGN	Vecteur	2010	Licence	Non
SCAN 25® IGN Topographique	Raster	2011	Licence	Annuelle
SCAN 25® IGN Touristique	Raster	2011		Annuelle
BD TOPO® (RGE)	Vecteur	2011	diffusé au seul coût de reproduction et de diffusion lorsque les données concernées	Bi-annuelle
BD POINT ADRESSE® (RGE)	Vecteur	2011	seront utilisées uniquement pour l'exercice de missions de service public ne revêtant pas un caractère industriel ou commercial	Bi-annuelle
BD PARCELLAIRE® (RGE)	Vecteur	2011		Bi-annuelle
Orthophotographies 2009 (RVB) - Département Allier (03) - Département du Puy-de-Dôme (63) - Agglomération de Moulins - Agglomération de Montluçon - Agglomération de Vichy Val d'Allier	Raster	2009	Propriétaire	2013

Ortho	Orthophotographies 2009 (IRC)				
	Département Allier (03)				
- <u>D</u>	Pépartement du Puy-de-Dôme (63)				
Orthophotographies 2010 (RVB)		Raster	2010	Propriétaire	2014
- <u>D</u>	Pépartement du Cantal (15)				
- <u>D</u>	Département de la Haute-Loire (43)				
- <u>A</u>	gglomération du Puy-en-Velay				
Orthophotographies 2010 (IRC)					
- <u>D</u>	<u> Pépartement du Cantal (15)</u>				
- <u>D</u>	Département de la Haute-Loire (43)				
MNT		Raster	2009/2010	Propriétaire	Non
- <u>A</u>	llier & Puy-de-Dôme				
- <u>A</u>	gglomération de Moulins				
- <u>A</u>	gglomération de Montluçon				
- <u>A</u>	gglomération de Vichy Val d'Allier				
- <u>C</u>	Cantal & Haute-Loire				
- A	gglomération du Puy-en-Velay				
Matri	ice cadastrale	Texte	2011	DGFiP	Annuelle
Bases	de données thématiques	Vecteur	2008	Licence Pitney	A définir
- <u>B</u>	ase de données enseignement			Bowes	
- <u>B</u>	ase de données sanitaire et de				
<u>S</u>	<u>anté</u>				
- <u>B</u>	ase de données ZA / entreprises				

Pour la mise à jour de la BD TOPO® François PERRUSSEL-MORIN précise qu'elle se fait en continue. Les nouvelles versions sont disponibles en avril et octobre. L'IGN et le CRAIG se rapprocheront pour toujours avoir les dernières mises à jour en téléchargement.

Les données accessibles en WMS sont décrites sur le site internet du CRAIG à l'adresse suivante : http://www.craig.fr/contenu/361-flux-wms

Le CRAIG n'envisage pas de supprimer la diffusion (commande /téléchargement) des données et de ne proposer que des flux WMS ou WFS.

2.2- Mise à jour ou renouvellement des bases de données existantes

Concernant le **renouvellement des orthophotographies de la région**, le rythme est de 4 ans. Par conséquent la PVA des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme et de leurs agglomérations est programmée pour 2013 avec un avis d'appel public à la concurrence fin 2012.

Afin d'établir le cahier des charges, il est proposé d'organiser une réunion de travail au cours du mois d'octobre avec les techniciens des Conseils généraux, des agglomérations, de la DRAAF, de l'ARDTA et de l'IGN.

Albert STEPHAN de Clermont Communauté recueillera en amont de cette réunion les souhaits de la Ville de Clermont-Ferrand.

S'agissant de la **matrice cadastrale** son acquisition est maintenue. Rémy GUICHAREL de la DREAL demande s'il existe des outils pour réaliser des requêtes complexes sur cette base de données. Frédéric DENEUX lui indique que les principaux outils du marché répondent à la quasi-totalité des besoins des utilisateurs qui consultent cette base de données. Le CRAIG n'envisage donc pas de proposer des outils pour l'utilisation de ces données.

Frédéric DENEUX précise que la délivrance de ces fichiers nécessite de l'organisme demandeur l'envoi du récépissé CNIL + acte d'engagement signé de la DGFiP auprès du CRAIG. A ce sujet,

depuis 2009, le syndicat A.GE.D.I. sollicite le CRAIG pour obtenir les fichiers relatifs à la matrice cadastrale pour alimenter les logiciels de consultation du cadastre de ses communes adhérentes.

S'agissant de fichiers très particuliers qui nécessitent, dans certains cas, une phase de paramétrage importante pour être exploitées par un logiciel, le CRAIG a considéré à l'époque qu'il était opportun d'autoriser l'accès à cette information à ce syndicat dans le cadre de l'assistance qu'il porte aux communes. Cette décision avait été prise à l'époque sous réserve qu'il soit en mesure, le cas échéant, de fournir l'ensemble des déclarations CNIL des communes utilisatrices des fichiers et qu'il procède chaque année à la signature par celles-ci de l'acte d'engagement fournit par la Direction générale des impôts.

Afin de garantir le respect de ces conditions, le CRAIG a demandé par courrier la communication d'une copie de l'ensemble des déclarations CNIL des communes utilisatrices ainsi qu'une copie de l'ensemble des actes d'engagement. Dans l'attente de la réponse du Syndicat A.GE.D.I., le CRAIG a fermé l'accès aux données pour cet organisme.

Nota : Comme proposé en février 2009, le CRAIG peut accompagner la mise en place d'un groupe de travail piloté par la DREAL sur l'exploitation des fichiers MAJIC (cf.CR Comité technique du 9 février 2009).

Concernant les Bases de données acquises auprès de la société Pitney Bowes (ZA / entreprises ; Etablissements de sanitaire et de santé ; Etablissement d'enseignement) en 2008, les données sont aujourd'hui obsolètes.

Plusieurs organismes en région produisent de l'information dans le domaine des ZA et des entreprises. Dans le cadre du groupe de travail ZA initié par le CRAIG en 2009 il s'est avéré impossible de rassembler les données existantes à l'échelle de l'Auvergne. Régis DUBOSQ de la CABA propose de soumettre au Conseil d'administration la question sur les ZA. Pour les autres bases, il pourrait être proposé de mettre à jour les données par le biais d'une prestation.

2.3 - Bases de données à venir

Parcellaire

Par courrier en date du 1^{er} août 2011, **la Direction Générale des Finances Publiques a confirmé la possibilité au CRAIG de rediffuser le Plan Cadastral Informatisé à ses bénéficiaires** dans la mesure où les difficultés engendrées par son absence de statut ont été levées avec son évolution en Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Le CRAIG prendra prochainement contact avec les Directions départementales des impôts pour étudier les modalités pratiques pour la rediffusion du cadastre à ses membres. La signature de l'acte d'engagement du CRAIG par les services des impôts devrait suffire pour autoriser le CRAIG à rediffuser ces données.

Remarques: Aurélie GIBAUD de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Guillaume TOURNADRE du Conseil général du Puy-de-dôme demandent comment cette démarche s'inscrit par rapport aux conventions de numérisation existantes. Frédéric DENEUX précise que la rediffusion du PCI par le CRAIG ne remet pas en cause ces conventions qui ont pour objet, notamment, de définir les modalités techniques de numérisation.

Rémy GUICHAREL de la DREAL demande quelles bases de données privilégier entre le PCI et la BD PARCELLAIRE®. Frédéric DENEUX indique que la question ne peut pas être tranchée. Il indique que l'IGN poursuit ses efforts pour parvenir à l'unification de la représentation du parcellaire cadastral.

Régis DUBOSQ de la CABA demande comment seront envisagées les remontées d'erreur à la DGFiP. Pour le CRAIG cela reste à définir. Christian JARTOUX de la DGFiP indique que les remontées se font actuellement directement à chaque DGFiP.

• Images satellites

o Projet GEOSUD

Ce projet est à la fois un Centre international de recherche et de transfert en télédétection et information spatiale pour le développement durable, et une initiative au service de la communauté scientifique et des acteurs de la gestion des territoires (services de l'Etat, collectivités territoriales, opérateurs privés, associations).

Ce projet permet, entre autre, aux acteurs publics d'accéder à des images satellites « gratuitement ».

o Images satellite PlanetObserver

Une licence est actuellement en cours de rédaction pour l'utilisation de leurs images au sein de la visionneuse du CRAIG.

• Données partenaires

- Réseau de Transport Electrique: Les données (2010) sont disponibles sur le serveur du CRAIG (via le catalogue de données). La convention doit être mise à jour compte tenu du passage en GIP du CRAIG.
- Réseau Ferré de France: Des contacts ont été pris avec RFF pour disposer du réseau ferré, des points kilométriques, des passages à niveau et données Télécom disponibles (fourreaux le long des voies par exemple). Le CRAIG a eu un accord de principe de RFF pour établir une convention.
- Dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire des contacts ont été pris avec plusieurs gestionnaires de réseaux pour récupérer des données.

Afin de ne pas multiplier les conventions, un point entre le CRAIG et l'IGN sera fait.

2.4 - Autres acquisitions pour 2012?

L'achèvement de l'orthophotographie est l'occasion pour le CRAIG de réaliser un sondage auprès de ses bénéficiaires afin de recenser et identifier les prochaines acquisitions qui pourraient intervenir dès 2012.

A ce jour, le CRAIG a été sollicité dans le cadre des trames vertes et bleues issues du grenelle de l'environnement. Ce dispositif prévoit notamment l'élaboration entre l'État et les Conseils régionaux d'ici fin 2012 de schémas régionaux de cohérence écologique.

Pour définir les corridors écologiques, l'Etat et la Région ont besoin de données d'occupation du sol plus fines que celles présentes dans la BD TOPO® de l'IGN.

A cet effet, l'Inventaire Forestier National (IFN) a été sollicité pour disposer de la cartographie forestière.

Pour une cession de données isolée : Le prix d'1 licence des cartes V1 sur la région pour l'usage d'un unique cessionnaire est d'environ 15 500 € (fourniture des formations végétales). Pour un achat mutualisé de ces mêmes données sans mises à jour ultérieures, desservant tous les acteurs publics de la région (plateforme régionale) le coût global à cofinancer serait de l'ordre de 83 500 €.

Sinon dans le cadre d'un achat global mutualisé intégrant une logique de suivi et de mise à jour, le budget à envisager serait de l'ordre de 113 000€ (à la conclusion d'une convention) et par avenant de l'ordre de 30 000 € - 40 000€ (à débloquer sur les années suivantes).

Pourrait être également envisagée la **réalisation d'une base de données occupation du sol** à l'instar de ce qui a été fait en région PACA et Languedoc-Roussillon. Le coût de cette base sur la région Languedoc-Roussillon au 1:50 000ème avec une interprétation sur deux années 1999 / 2006 s'élève à 70 000 € HT.

La **constitution d'un thème occupation du sol à grande échelle** est envisagée par l'IGN par intégration d'informations en partenariat avec des organismes publics.

Si le besoin est identifié, une réflexion pourrait être engagée pour la constitution d'une BD OCSOL à l'échelle de la région Auvergne.

Dans le cadre de la réalisation des SCOT, le CRAIG a été également sollicité pour obtenir **SPOT THEMA**, base de données d'occupation du sol réalisée par SPOT IMAGE à l'échelle des agglomérations. Outre l'aspect financier, l'inconvénient de cette base est qu'elle n'intéresse qu'une petite sphère d'acteurs.

Rémy GUICHAREL propose d'ajouter à la liste la **Base de données France Raster**®. Frédéric DENEUX indique que cette base pourra être ajoutée à la liste. Néanmoins, il attire l'attention sur le fait qu'il n'existe pas de licence étendue pour cette base. Par ailleurs, il précise que le Géoportail propose un flux (gratuit) avec les noms des rues.

Régis DUBOSQ de la CABA propose également de lister des **données statistiques de l'INSEE** (Payantes).

Enfin, plusieurs acteurs ont fait remonter le besoin de disposer de **bases de données historiques** telles que :

- o BD ortho historique®
- Carte CASSINI
- Carte d'Etat Major

D'autres suggestions sont faîtes telle que la constitution d'une base de données sur les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Afin d'établir des priorités, le sondage sera adressé aux bénéficiaires du CRAIG afin de déterminer les bases de données à acquérir ou à mettre à jour. Le résultat pourra être soumis, le cas échéant, à l'arbitrage du Conseil d'Administration.

3 - Point GIP

3.1 - Présentation du budget 2011

CF. Annexe BUDGET 2011

Compte tenu du fait que l'on présente le budget 2011 en fin d'exercice, Régis DUBOSQ de la CABA propose de présenter une synthèse sur l'exécution du budget lors du prochain Conseil d'Administration.

Frédéric DENEUX, précise que le budget 2012 sera également présenté au cours du prochain CA.

3.2- Présentation du règlement financier

CF. Annexe RI RF CRAIG

3.3- Ressources humaines (renouvellement des agents,...)

RAS. Conformément aux décisions du précédent Conseil d'Administration les personnels du CRAIG ont été transférés de VetAgro Sup au GIP le 1er juin 2011.

3.4 - Loi de simplification du droit : impact pour le GIP

La loi relative à la simplification et l'amélioration de la qualité du droit n° 2011-525 du 17 mai 2011 parue au JO n 115 du 18 mai 2011 prévoit une harmonisation du statut des GIP.

Le CRAIG dispose de 2 ans pour se mettre en conformité (18 mai 2013). Dans ce cadre, le cabinet DEVES a été sollicité pour adapter les statuts du GIP.

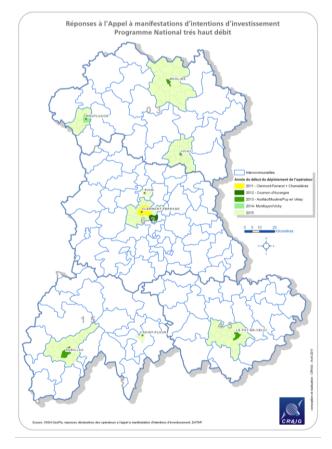
4 - Point sur la mission ANT et SIG

Sébastien GAILLAC fait un point sur la mission ANT au CRAIG. Pour rappel, cette mission a été lancée en décembre 2010 pour accompagner le projet du déploiement du très haut débit piloté par les principales collectivités auvergnates et l'Etat.

Point sur la mission THD :

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique est publié depuis juin 2011. Il synthétise la vision des collectivités auvergnates face au défi du très haut débit.

→ http://auvergne.info/public/upload/files/PRESSE202011/COMPILATION SDTAN.pdf



Le CRAIG a participé en août à la constitution du dossier de concertation des opérateurs sur les communes où ces derniers ont manifesté leurs intentions d'investir (voir carte Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement - AMII). En effet, ce sont des zones à enjeu car l'Etat préconise une complémentarité entre les investissements publics et privés. Or sur ces communes, les opérateurs disposent d'une marge de réalisation de 10% qui pourra être complétée par le futur réseau d'initiative publique. Des cartes ont donc été présentées aux opérateurs à différentes échelles (région, agglomérations, communes) et à différents niveaux de détails.

La prochaine échéance du projet THD est novembre avec la fin de la consultation pour constituer le futur partenariat visant à établir et exploiter le réseau d'initiative publique auvergnat. Là encore, il est prévu de fournir aux candidats des données géographiques issues de la base du CRAIG qui serviront pour simuler des phasages, des coûts de déploiement... La négociation entre la Région et les opérateurs fera l'objet d'un dialogue compétitif de plusieurs mois.

Le CO est également informé de la diffusion d'une circulaire du premier ministre du 16 août 2011 qui précise aux préfets de région leurs engagements vis-à-vis du programme national THD. En synthèse, trois idées sont à retenir :

- A l'échelle régionale, des commissions de suivi des engagements des opérateurs (AMII) sont mis en place. Elles s'appuieront notamment sur les outils SIG.
- Le CETE de l'Ouest travaille sur un observatoire des couvertures de service en liaison des opérateurs afin de mettre à disposition des collectivités et services de l'Etat une cartographie normalisée à l'échelle nationale et anonymée des débits disponibles.
- En annexe 3, il est reconnu le rôle des plateformes (Etat ou partenariale) dans l'accompagnement du déploiement notamment par la constitution de bases de données géographiques.

• Point sur le SIG:

Suite à une demande du CG 03, le rendu cartographique des données de couverture en débit de France Telecom a été amélioré. La carte des isodébits sera donc prochainement disponible à l'échelle de l'Auvergne dans la visionneuse ANT. A noter que la couverture de l'internet fixe de Bouygues est similaire à celle de France Telecom qui lui loue ces infrastructures.

Suite aux courriers aux opérateurs dans le cadre du décret « connaissance des réseaux », le CRAIG reçoit au compte-goutte les cartographies des réseaux. Les fichiers fournis sont particulièrement hétérogènes et parfois difficilement exploitables dans le SIG. Pour le moment, Bouygues, Numéricable et Covage ont transmis ces informations.

Face à la problématique des infrastructures mobilisables, des discussions sont en cours avec les gestionnaires de réseaux et notamment ERDF. L'issue des discussions reste très incertaine car le cas du CRAIG est unique pour ERDF. A noter que les fichiers des pylônes envoyés par les CG durant l'été sont intégrés dans la base. Sébastien GAILLAC remercie les géomaticiens des Conseils Généraux pour leur réactivité.

Sébastien GAILLAC confirme à Régis DUBOSQ que les informations préalables sont mises à disposition des collectivités partenaires du SDTAN en passant par une convention spécifique.

• Les prochaines actions

- o Intégration des informations du décret « connaissance des réseaux »
- Réunion du groupe de travail SIG ANT fin 2011 / début 2012
- Evolution de la visionneuse ANT

Guichet TAPIR

Il est prévu une sensibilisation des gestionnaires des routes des conseils généraux : un déplacement dans le 43 est prévu en Octobre.

Aurélie GIBAUD demande si une rencontre est également prévue avec les communautés d'agglomération.

Un courrier est envoyé aux gestionnaires principaux et aux communautés de communes afin de faire connaître les obligations de chacun face à la loi Pintat et l'existence du site TAPIR.

Régis DUBOSQ remarque que le meilleur moyen de sensibilisation reste la rencontre sur le terrain des collectivités. Il demande également qu'un point soit fait aux élus du CA pour informer de ces obligations légales.

Le CO est informé de la mise à disposition des sources du site à plusieurs collectivités (région Centre, Bretagne, Languedoc Roussillon...)

Enfin, les membres du CO sont sollicités car le CRAIG recense les différents gestionnaires de réseaux d'assainissement et d'eau potable. Les Départements semblent être l'échelle pertinente pour récupérer ces informations.